AVIS AUX FIDÈLES,

Sur la rétractation du serment civique, faite par le Curé et le Clergé de St.-Méry, et leur rentrée dans le sein de l'Église.

Ne vous laissez point séduire par de vains discours. *Eph. 5.*

Dans le moment où la providence, qui veille sur nous d'une manière si particulière, nous donne de nouvelles preuves de ses soins, en inspirant au gouvernement des voies de douceur et de modération, des hommes qui en ont éprouvé les heureux effets, ne font usage de la liberté, à laquelle ils n'avoient pas lieu de s'attendre, que pour exciter des troubles, en agitant les brandons de la discorde. Le gouvernement veut la paix; et ces hommes, toujours ennemis de la paix, prêchent ouvertement la dissention; c'est, il faut l'avouer, abuser étrangement de la bienveillance et de la générosité du gouvernement. C'est un scandale qui vient d'être donné dans la paroisse de St.-Méry. Le respectable curé de cette paroisse, M. Viennet, dont le grand âge a affaibli les facultés intellectuelles, assailli par les agens et les émissaires de M. Juigné, a payé le tribut de son infirmité et de sa faiblesse, en rétractant le serment civique et solemnel *d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.* Cette démarche

de sa part ne doit pas surprendre. Depuis une chûte qu'avoit faite M. Viennet sur le quai Pelletier, la désorganisation de sa tête étoit parfaitement complette. Quoique le séjour qu'il a fait à la campagne lui ait un peu remis la tête, quoiqu'il ait des momens lucides, il n'est pas moins vrai que des absences fréquentes attestent l'affoiblissement de ses organes. M. Viennet est plus à plaindre qu'à blâmer; il avoit toujours protesté qu'il ne rétracteroit jamais; il avoit assuré à qui vouloit l'entendre, que si jamais il rétractoit, il faudroit croire qu'il auroit perdu la tête. C'est donc un bien mince triomphe pour les dissidens que la conquête d'un homme qui a perdu la tête, et qui a protesté tant de fois contre la démarche qu'on a arrachée à sa faiblesse.

On vit autrefois les vainqueurs du monde traîner à leur char de triomphe les nations subjuguées; le sieur Hure, ci-devant grand-maître des cérémonies du haut-clergé, délégué du sieur Malaret, a renouvellé ce spectacle dans l'église de St.-Méry. Il est d'usage de faire des processions dans l'église; le sieur Hure, qui a pontifié à St.-Méry, pour annoncer au peuple la victoire remportée sur M. Viennet, présidoit la procession : M. Viennet suivoit humblement le sieur Hure tout glorieux de son triomphe; la joye, la satisfaction éclattoient sur son visage, tandis que le curé Viennet, honteux de se prêter à cette pieuse singerie, les yeux modestement baissés, bénissoit dieu, admirant l'excès de sa bonté, qui lui a pardonné par cette courte humiliation, tant de sacrilèges ou actifs ou passifs, tant de sacremens, tant d'absolutions nulles, depuis l'émission de cet exécrable

serment. Ce triste état, en les édifiant, excitoit la pitié et la compassion de ses paroissiens. Il y eut grande illumination ; l'orgue, qu'on ne touchoit point depuis long-tems, fit ce jour-là, pour l'édification des fidèles, grand fracas à la messe et à vêpres. Dès le matin, à la messe de sept heures, un certain M. Boileau fit le prône, et annonça, sans doute de l'ordre du héros de la fête, le grand maître des cérémonies, qu'à dix heures on célébreroit une messe solemnelle en action de graces, de ce que M. le curé et son clergé avoient eu le bonheur de rentrer dans le sein de l'église. Le prêtre qui fit le prône à dix heures, pria pour l'évêque de Paris, *M. Juigné.* Ce prêtre est un ci-devant Bénédictin, infatué de sa figure et de son prétendu savoir, voué par goût autant que par intérêt à toutes les volontés de la Cour de Rome, imbu de la saine doctrine de l'infallibillité du Pape. La prière pour l'évêque de Paris est un de ces tours d'escobarderie familiers au sieur Hure : le sieur Hure étoit un des fameux maîtres en ce genre, au séminaire de St.-Nicolas-du-Chardonnet. Je garderois le silence s'il n'étoit question que de rétractation ou de réconciliation, comme il plait à ces MM. de le faire entendre. Cependant, qui dit réconciliation, réunion, suppose une division, suppose une faute. Mais que nous importe ? qu'ils donnent telle couleur, telle dénomination qu'ils voudront à leur démarche, ils sont les maîtres de leurs opinions : mais il s'agit ici d'une imputation grave : ces MM. se félicitent, ils rendent à Dieu de solemnelles actions de graces de ce qu'ils sont rentrés dans le sein de l'église : ils en étoient donc sortis,

et par quel malheur ? pour avoir prété le serment civique. C'est donc une conséquence que nous, qui ne nous réunissons pas parce que nous ne sommes point séparés, qui ne nous réconcilions point, parce que nous n'avons offensé personne, nous ne sommes point dans le sein de l'église ! Un de leurs coriphées le plus ardent, a imprimé dans le tems que nous n'étions ni dehors, ni dedans l'église ; ceux-ci plus instruits renchérissent, ils nous excluent absolument. Nous voilà donc déterminément schismathiques, hors du sein de l'église : et c'est un M. Boileau, l'organe des Malaret, des l'Espinasse, des Hure, qui l'a prononcé. Qui ne trembleroit à la voix d'une pareille autorité ? Mais si M. Viennet et son clergé étoient hors du sein de l'église, les Sacremens qu'ils ont conférés sont donc nuls de toute nullité ? et sans doute ; mais que les fidèles se rassurent ; la réparation de tous ces sacrilèges n'est rien ; c'est l'affaire la moins embarassante. Dépositaire de l'autorité du Pape et de M. Juigné, les Malaret, les Hure et compagnie, rétabliront tout dans l'instant, sur-tout M. Malaret, que l'on surnomme le *père passe-tout*, par la vertu de sa baguette magique, remettra tout dans l'ordre ; les consciences seront plus blanches que la neige ; et c'est ce qui a été merveilleusement opéré par le ministère de M. Lespinasse.

Rassurez-vous, ames foibles et pusillanimes, les sacremens que vous avez reçus de M. Viennet et de tout prêtre sermenté, ne sont point nuls ; les effets n'en ont point été arrêtés, si vous y avez apporté les dispositions nécessaires. L'imputation qu'on nous fait d'être hors du sein de l'église, est une calomnie grossière :

elle ne peut que paroître ridicule à des gens sensés et aux yeux de la raison. Nos frères dissidens s'arrogent exclusivement le titre de catholiques par excellence ; mais qui sont ces prêtres, ces évêques catholiques exclusifs ? apprenez à les connoître : ce sont ceux qui, par délicatesse d'une fausse conscience, d'une conscience peu éclairée, ceux qui, par mépris de l'autorité légitime, ont refusé de prêter le serment de *fidélité à la nation, à la loi, au roi*; ceux qui, après l'avoir prêté, ont eu la bassesse, la lâcheté de le rétracter. C'est une conséquence nécessaire que nous, qui avons prêté le serment, qui ne l'avons pas rétracté ; que vous, qui partagez nos sentimens, notre doctrine, ne sommes point catholiques : bien plus, nous sommes des hérétiques, hors de l'église, dans la voie de la perdition. Mais je me trompe, la prestation du serment n'est qu'un prétexte : nous ne sommes pas catholiques, parce que nous ne voulons pas aquiescer aveuglement aux perfides insinuations d'une cour orgueilleuse, qui veut tout asservir à l'empire de sa domination; nous sommes hérétiques, schismatiques, hors du sein de l'église, parce que nous ne voulons pas recevoir de confiance et sans examen des brefs, des bulles, des constitutions que l'intrigue, que la violence ont arrachés au père commun des fidèles. Ne vous laissez pas séduire par ces vains discours : l'imposture saute aux yeux, il est facile de vous en convaincre.

St. Basile, évêque de Césarée, se plaignoit de son tems que les dogmes des pères étoient méprisés ; qu'on ne faisoit nul état des traditions apostoliques ; que les inventions des novateurs avoient cours dans les églises ; que les

hommes ne parloient plus en théologiens ; qu'ils ne s'occupoient qu'à former des discours pleins d'artifices. N'est-ce pas là le tableau fidèle de ce qui se passe de nos jours ? Quand j'examine la conduite de nos frères dissidens, quand je considère les inculpations dont ils prétendent nous accabler, je dois dire avec le grand St.-Basile, que nos frères dissidens ne parlent plus en théologiens, qu'ils ne s'occupent qu'à former des discours pleins d'artifice. En effet, il suffit de faire la plus légère attention sur les qualifications qu'ils nous prodiguent, pour s'assurer qu'elles ne sont appuyées ni sur les dogmes des anciens pères, ni sur les principes de la saine théologie. On seroit tenté de croire qu'ils ignorent, ou au moins font-ils semblant d'ignorer les premières, les plus simples notions de la doctrine chrétienne, pour en imposer plus facilement à la crédulité du vulgaire. Il n'est pas d'enfant si peu instruit qu'il soit des premiers élémens de son cathéchisme, qui ne soit en état de réfuter une pareille calomnie, que nous ne sommes pas catholiques. L'église est catholique, c'est-à-dire, qu'elle s'étend dans toute la terre, comme elle a rapport à tous les tems. Ce mot *catholicité* marque également l'unité et la durée de l'église et de sa doctrine dans tous les siècles, et son étendue par toute la terre. C'est la doctrine de St.-Prosper ; c'est-ce qu'enseigne Vincent de Lérins ; dans l'église catholique, il faut avoir grand soin de croire et d'observer ce qui est cru par-tout et ce qui a toujours été cru de tous : *quod ubiquè, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* Comme il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, et un Dieu père de tous, il n'y a qu'une assemblée

catholique de tous les élus, par tous les lieux du monde et dans tous les siècles et tous les âges, soumise au même Dieu et au même père ; c'est ainsi que s'exprime le vénérable Bède.

On est donc catholique, quand on croit ce qui a été cru par-tout, ce qui a toujours été cru et cru de tous. Or quelle preuve peuvent alléguer nos frères dissidens, que nous ne sommes pas conformes à cette règle invariable ? Nous croyons toutes les vérités que l'église nous propose à croire ; nous croyons tout ce qu'elle a cru dans tous les tems, dans tous les lieux. Nos frères dissidens ont-ils droit d'en exiger davantage ? Sont-ils recevables à nous faire le reproche de n'être pas catholiques ? Je ne cherche point à les humilier en leur disant que ce fût ainsi qu'en agit le démon, qui ne trouvant rien que d'édifiant dans la conduite de Job, crut pouvoir obscurcir toute sa vertu par un reproche aussi déplacé, en l'accusant de ne servir Dieu que par intérêt. Ils n'apperçoivent pas, ou plutôt ils ne veulent pas appercevoir que leur conduite à notre égard ressemble parfaitement celle des donatistes, du tems de St. Augustin et à celle des protestans de nos jours. Satan, le premier calomniateur, traitoit le saint homme Job d'hypocrite intéressé ; les donatistes se disoient les vrais et les seuls catholiques ; c'est la manie, c'est la marotte des prétendus réformés, de vouloir que tout le monde soit idolâtre ; et la folie de nos frères dissidens est de vouloir que nous ne soyons pas dans le sein de l'église catholique. Mais comment oublient-ils cette maxime de l'équité naturelle, que tout homme est présumé n'être point méchant, jusqu'à ce qu'on ait prouvé

qu'il le soit. *Quilibet praesumitur bonus, donec probetur malus.*

Mais ces MM. ont leurs maximes ; ils s'érigent en juges de toute la terre. Tous ceux qui ne sont pas de leur avis, ne sont pas catholiques, n'ont pas de religion. Ils le voient dans leur cœur ; et cela leur paroît si clair, qu'ils ne se croient pas obligés d'en apporter aucune preuve. C'est à ceux qu'ils traitent de non catholiques à montrer qu'ils ne le sont pas. C'est une règle générale, reconnue de toute la terre, que tout accusateur est obligé de prouver ce qu'il avance : mais c'est un privilège que ces MM. s'arrogent de n'être pas soumis à cette loi. Ils se croient en droit de dire : tous ceux qui ont prêté le serment civique, tous ceux qui ne s'empressent pas de le rétracter, ne sont point catholiques, sont hors de l'église : c'est le jugement que nous en portons. Mais où est la preuve de ce que vous avancés si positivement ? Nous sommes, répondent-ils, dispensés d'en faire la preuve : c'est aux évêques, aux prêtres, soit disans constitutionnels, à prouver qu'ils sont catholiques ; nous vous disons qu'ils ne le sont pas ; vous devez nous en croire sur notre parole, les preuves sont superflues. N'est-ce pas-là le langage de nos dissidens ? N'est-ce pas avec de pareils raisonnemens qu'ils captivent, qu'ils entraînent la multitude, cette foule d'êtres aussi foibles qu'irréfléchis ? Des écrits solides et lumineux ont prouvé jusqu'à l'évidence la noirceur de l'imposture et de la calomnie ; comment y ont-ils répondu ? par des invectives et par des injures atroces.

Un de leurs grands moyens de persuasion, c'est l'empire de la domination qu'ils exercent

sur leurs partisans; ils exigent la soumission la plus aveugle. Défense la plus rigoureuse, sous la menace des plus grandes peines, de lire le moindre écrit en faveur de la vérité. Ils sentent le faible de leur cause; ils craignent le grand jour, c'est pourquoi ils sont si attentifs à soustraire, à arracher de leurs mains tout ce qui pourroit éclairer leurs doutes et les ramener à la connoissance de la vérité. Ne font-ils pas même servir la prédication de l'évangile de charité et de paix, à leur inspirer la violence et l'aigreur contre de prétendus ennemis de Dieu et de l'église, dont ils doivent fuir la conversation à peine d'être séparés et privés des sacremens? Eh! d'où viennent ces dissentions scandaleuses, dans des familles autrefois si étroitement unies? Ont-elles d'autre source que la perfidie de ces nouveaux docteurs? S'ils se bornoient à parler en public, les impressions seroient moins fâcheuses; mais il est un tribunal souverain, où accusateurs et juges, ils prononcent des arrêts irréfragables. C'est au confessional, c'est dans leurs assemblées clandestines qu'ils déclarent hérétiques ou catholiques, qui bon leur semble. C'es-là qu'ils jugent sans recevoir aucune accusation, sans interroger aucuns témoins, sans rechercher aucune preuve, sans lire aucun écrit, sans entendre aucune partie, et sans observer aucune forme; et contre qui sont prononcés ces jugemens? contre des hommes les plus catholiques, les plus sincèrement attachés à l'unité, les plus entièrement dévoués au Saint-Siége apostolique, des hommes dont la foi n'est pas feinte, et dont les œuvres la mettent au plus grand jour et dans la plus grande évidence.

Qui êtes-vous, disoit un possédé à des juifs

qui s'attribuoient l'autorité de chasser les démons, au nom de Jésus, que prêchoit l'apôtre Saint-Paul ? *Qui estis ?* Qui êtes-vous, puis-je dire à nos frères dissidens, qui entreprenez de nous faire notre procès, et qui prétendez nous dépouiller du titre honorable de catholiques ? Qui vous a donné la puissance que vous vous attribuez de nous accuser, de nous juger et de nous condamner, comme des hommes pernicieux dont il faut fuir la conversation sous peine d'être privés des sacremens ? Quand est-ce que vous nous avez entendus, avant de vous déclarer nos accusateurs et nos juges ? Quand est-ce que vous vous êtes donné la patience de bien connoître la vérité du fait dont il s'agit, c'est-à-dire, de vous informer, si ce que vous prétendez, qu'on n'est pas catholique, pour ne se pas prêter aux vues injustes d'une Cour ambitieuse, pour ne pas se soumettre à de prétendus brefs qui condamnent comme exécrable le serment de fidélité que tout citoyen doit à son souverain ; si dis-je, cette prétention n'est pas une très-grande imposture ? De quel droit exigez vous que ceux qui nous honorent de leur amitié et de leur confiance, regardent vos décisions comme des arrêts si inviolables, qu'aussitôt que vous avez prononcé, que nous sommes des hommes dangereux, ils ne puissent plus s'approcher de nous, sans encourir vos censures ? Apprenez, hommes sans caractère, sans mission, sans autorité, que ce seroit un attentat, non-seulement à un prêtre, mais au premier évêque de l'Eglise Gallicane, mais au pontife romain de séparer les chrétiens du corps mystique de J.-C., sans un juste sujet et sans un jugement juridique. Per-

sonne n'est en droit de nous en retirer témérairement et sans cause légitime.

Combien donc sont coupables nos frères dissidens, qui usurpent un droit que l'église n'accorde point aux évêques, ni même au pape! En tout état de cause, les évêques ne peuvent prononcer des sentences que d'après une instruction juridique et contradictoire. C'est de la part des dissidens un attentat schismatique. Quelle usurpation fut jamais et plus criante et plus injuste! sans autorité, comme sans mission, ils s'arrogent à eux seuls le nom de catholiques dont ils nous dépouillent; c'est nous excommunier, c'est nous chasser de l'église: en voici la preuve.

Le nom de catholique n'est pas tant un nom de doctrine et de croyance, qu'un nom de communion. C'est une vérité, qui a pour fondement la tradition de l'église. Tous les catholiques la soutiennent contre les héritiques de notre tems. Ainsi, selon le témoignage des pères, ceux qui avoient la même foi que l'église, mais qui s'en étoient séparés par le schisme, n'avoient point de part à ce nom de catholique. Si vous demandez à un homme, dit St.-Augustin, s'il est payen ou chrétien, il répond qu'il est chrétien. Si vous lui demandez de qu'elle communion; il répond qu'il est catholique. Ce seul passage ne fait-il pas voir clairement que la propre différence des catholiques d'avec ceux qui ne le sont pas, ne se prend, ni de la foi, ni de la doctrine, ni des sacremens; mais de la diversité de communion avec l'église, répandue dans tout le monde, dont les hérétiques et les schismatiques sont séparés? Le titre de catholique marque donc plutôt la communion, que la foi et la

doctrine. Nous voyons dans l'histoire ecclésiastique, dans la conférence de Carthage, que les donatistes, qui s'attribuoient faussement le titre de catholique, pour se distinguer de ceux qui étoient dans la communion de l'église catholique, s'appeloient les évêques de la *vérité* catholique, tandis que les autres s'appeloient les évêques de l'*église* catholique.

Ainsi, rien ne fait mieux voir que ce sont nos dissidens qui causent un véritable schisme dans l'église, que la hardiesse avec laquelle ils entreprennent d'ôter ce titre saint et vénérable de catholiques, à ceux à qui elle le donne. Qu'ils nous citent donc l'acte juridique par lequel l'église nous a dépouillés de ce titre? Quelle présomption de leur part! Le nom de catholique est un nom universel et commun à tous les enfans de l'église, et ils ont la témérité de vouloir se le rendre propre et particulier; c'est un nom de charité et de paix, et ils en font un nom d'aigreur et de guerre; c'est un nom de société et d'unité, et ils en font un nom de faction et de schisme.

Le pape Innocent Ier. disoit des Pélagiens, qu'en voulant ôter aux hommes le secours de la grace, ils ne se l'ôtoient qu'à eux-mêmes, et non pas aux autres: *negantes adjutorium non aliis sed sibi hoc penitùs abstulerunt*; nous pouvons dire aussi de nos frères dissidens, qu'en voulant nous ôter la qualité de catholiques, ils ne nous l'ôtent pas, mais ils se l'ôtent à eux-mêmes; et si malheureusement ils persévèrent dans cet esprit de division qui les porte à se séparer de nous, s'ils persistent, par la seule témérité de leur jugement, à ne vouloir pas nous regarder comme de véritables catholiques, tandis que l'église nous re-

connoît pour tels, ils ne mériteront plus que le titre de schismatiques.

A Dieu ne plaise que je prétende ici m'ériger en censeur et en juge sévère de nos frères dissidens, j'usurperois un droit qui ne m'appartient pas ; l'église seule peut terminer ce différent. C'est une maxime de nos précieuses libertés, qu'en matière de foi et de discipline, aucun Français ne peut être jugé à Rome en première instance, et dans cette affaire, le pape est juge et partie : cette affaire n'est donc pas de sa compétence, puisque personne ne peut être juge dans sa propre cause. Que nos frères dissidens reviennent sur leurs pas, qu'ils reconnoissent, qu'ils avouent franchement l'irrégularité de leur conduite à notre égard. L'espèce d'excommunication dont ils nous frappent, elle retombe sur leurs têtes ; et tandis qu'ils prétendent nous retrancher de la communion visible et extérieure de l'église, ils se retranchent eux-mêmes de l'unité invisible de l'église, dont le lien est la charité. Ils le rompent ce précieux lien de la perfection ; ils la violent cette divine charité, par le plus coupable des excès, en nous faisant regarder comme les membres détachés de ce divin corps. Qu'ils y prennent garde, l'excommunication injuste, lancée même par l'autorité compétente, n'a d'autre effet sensible que de frapper celui qui la porte : combien est-elle plus nuisible à celui qui, sans caractère et sans autorité, viole tout à-la-fois et les lois de la justice et celles de la charité ?

S'il est vrai, comme le dit le prophète-roi, qu'il n'y a rien de plus heureux ni de plus désirable que de voir des frères unis ensemble : aussi n'y a-t-il rien de plus malheureux que

d'introduire la division dans l'unité même, que de se rendre coupable devant Dieu d'un aussi grand crime, qu'est celui de déchirer le corps indivisible du sauveur du monde, et de commettre une espèce de fratricide, en ôtant à ses frères la vie de la foi et de la grace, en les arrachant du sein de l'église. C'est imiter la cruauté de ce roi de Juda, dont l'écriture dit qu'il avoit ôté la vie aux propres enfans de son père. *Insuper et fratres tuos, meliores te, occidisti.* Puissent nos frères dissidens rougir de cet attentat, et donner à l'église l'édifiant spectacle d'un repentir sincère.

Pour les y engager avec plus de succès, citons leur un trait d'histoire parfaitement analogue à la persécution qu'ils nous ont suscitée. Saint-Basile éprouvoit de la part de ses ennemis une injustice telle qu'on nous la fait. Ses ennemis avoient fait courir des lettres, où il étoit accusé d'avoir avancé des blasphêmes contre Dieu, et d'être tombé dans l'hérésie des Sabelliens. Voici comme il s'en plaint, puissent ces paroles servir d'instruction à nos adversaires, comme elles sont un sujet de consolation pour nous : « Quand mes ennemis ne » se seroient portés à cette calomnieuse diffa- » mation contre moi, que par la fausse per- » suation qu'ils ont eue, que je suis dans l'er- » reur, ils ne seroient pas excusables de s'être » laissés aller sitôt à me déchirer par des ca- » lomnies avant que d'avoir des preuves ma- » nifestes de ce qu'ils avancent contre moi. » Il faut avoir pris beaucoup de soins, il faut » avoir veillé beaucoup de nuits, et avoir ré- » pandu beaucoup de larmes, pour obtenir de » Dieu la connoissance de la vérité des cho- » ses, avant que de se diviser de l'amitié de

» son frère, avant que de rompre la paix et » l'union que l'on avoit depuis long-tems avec » ses frères ». Que cette sage modération est opposée à la précipitation indiscrète de nos frères dissidens ! St. Basile exige des preuves manifestes ; il exige beaucoup de soins, de veilles, de larmes pour obtenir de Dieu la connoissance des torts qu'on impute à ses frères ; et nos dissidens, sans examen, sans instruction juridique, non-seulement sans preuves manifestes, mais encore contre toute raison, contre toute vérité, de leur autorité privée, nous déclarent séparés de l'église, nous déclarent hautement excommuniés par le fait, et forcent les ames foibles et pusillanimes à nous éviter comme des hommes dangereux, et à se séparer de notre communion. De quel côté croyez-vous qu'il y ait plus de lumières et plus de charité, ou dans l'enseignement de Saint-Basile, ou dans la conduite de nos dissidens?

Ajoutons un autre trait d'histoire, qui atteste également l'esprit de Dieu et la tradition de l'église : Au milieu des troubles de l'arianisme, les catholiques s'inculpoient réciproquement d'être entâchés de cette hérésie. Saint Grégoire de Nazianze, dans une instruction à son peuple, lui marque, avec une admirable sagesse, la manière dont il se devoit conduire dans la confusion où étoit alors l'église : « Je ne vous recommande, dit-il, que la » paix, cette paix qui est selon Dieu, qui est » pour Dieu, et qui nous unit à Dieu. Je crois » qu'on ne doit être ni trop négligent, ni trop » fervent, et qu'on doit prendre garde de ne » se joindre pas de communion avec tout le » monde par une facilité inconsidérée, ni de

» se séparer de tout le monde par une irrégu-
» lière témérité. Lorsque l'impiété des per-
» sonnes est claire et manifeste, il n'y a rien
» à quoi nous ne devions nous exposer, au
» feu, au fer, aux persécutions, aux violences
» des grands, plutôt que de consentir à ceux
» qui sont infectés de ces mauvais sentimens.
» Mais lorsque ce qui trouble l'esprit est un
» soupçon, une crainte qui n'est point fondée
» sur des preuves certaines, la lenteur de la
» modération vaut mieux alors que la fer-
» veur; et la douceur de la condescendance
» est préférable à la rigueur d'un zèle pré-
» somptueux. Il nous est alors plus utile et
» beaucoup meilleur de demeurer tous en-
» semble dans la société d'une même commu-
» nion, que de commencer par condamner
» nos frères, en nous séparant d'avec eux,
» et perdant par cet éloignement la confiance
» qu'ils auroient pu avoir en nous, leur pres-
» crire ensuite des désaveux et des rétracta-
» tions, par un commandement d'autorité
» absolue, comme pourroient faire des tyrans
» et non pas des frères ». Peut-on rien desirer de plus saint et de plus sage, de plus généreux d'une part, et de plus modéré de l'autre? St. Grégoire veut que l'on souffre tout pour la vérité, et que l'on s'expose même au martyre, lorsqu'on nous veut obliger de communiquer avec des personnes qui font profession de sentimens hérétiques et impies. Mais en quelle occasion, et quelle connoissance devons nous avoir qu'ils sont véritablement dans ces sentimens impies? Il faut que leur impiété soit claire et manifeste; que si nous n'avons que des soupçons et des craintes qui ne soient point fondés sur des preuves certaines, St. Grégoire nous enseigne que ce n'est plus agir

alors

alors en frères, mais en tyrans, que de commencer par se séparer de ceux qu'on soupçonne, ou que l'on croit, sans preuves, avoir des sentimens contre la foi.

Quels sont donc les sentimens impies que nous professons? Que nos dissidens s'expliquent sans ambiguité, sans détours : ils seroient fort embarrassés de spécifier un seul article de la foi que nous ne professions pas; mais si la foi est intacte, en quoi consiste donc l'impiété, l'hérésie? Je pourrois user de représailles, et dire à nos dissidens : c'est vous qui êtes des hérétiques; vous annullez de votre autorité la validité des sacremens que nous conférons; vous vous élevez contre l'autorité du Concile de Trente, qui déclare que les prêtres qui sont même en péché mortel, ne laissent pas de remettre les péchés, en qualité de ministres de J.-C., et que ceux-là sont dans des sentimens erronnés, qui soutiennent que les méchans prêtres perdent cette puissance. Ces MM. sont trop instruits, et n'ignorent certainement pas que l'excommunication même ne fait qu'en rendre l'exercice illicite et nullement invalide. Notre crime, ce grand crime, ce crime irrémissible, cette impiété formelle, c'est d'avoir juré fidélité *à la nation, à la loi, au roi* : c'est une tache ineffaçable. Cette tache a vicié nos actions, stérilisé notre ministère : et c'est le pape, et c'est M Juigné qui ont prononcé cette terrible sentence. Est-donc que le pape, que M. Juigné, que tous les évêques du monde ont droit d'empêcher une action commandée par l'évangile? Ce jugement, tout injuste qu'il est, nous déclare faux prophètes, faux pasteurs, mauvais prêtres, retranchés de l'église, destinés à l'en-

fer, avec tous ceux qui nous honorent de leur amitié et de leur confiance. Est-ce là agir en frères ? et n'est-ce pas exercer la tyrannie la plus abominable ? Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que tous ces effets si terribles, cette stérilité du ministère, cette nullité des sacremens, cette damnation, tout disparoit comme un enchantement : au moyen d'une absolution, tout est réparé. Mais ces réhabilitations, mais ces absolutions, prodiguées d'une manière la plus indécente, ne sont que des momeries dignes des enfans *d'Escobar*, tant de la part de ceux qui les donnent, que de la part de ceux qui ont la foiblesse, l'imbécilité de les recevoir sans y croire ; ce qui est l'hypocrisie la plus détestable.

Mais, MM., comment vous tirerez-vous d'affaire ? Voici une nouvelle constitution : vous serez assujettis à lui jurer fidélité. Comment vous accorder avec vous-mêmes ? Vous ne vous refuserez certainement pas à prêter le serment exigé par la loi du 21 nivose. Qu'allez-vous promettre en 1800 ? Purement et simplement, ce que nous avons promis en 1791, d'être fidèles à la constitution. Si vous prêtés le nouveau serment, nous voilà justifiés sur la légitimité de notre serment. Tandis que nous serons en droit de vous reprocher le crime de félonie envers votre souverain légitime et avoué par la nation, qui l'avoit proclamé roi des Français. Si vous ne prêtez pas le nouveau serment, vous serez répréhensibles et punissables aux yeux de la loi, parce que vous serez rebelles à l'autorité légitime. Votre position est singulière et unique ; vous vous êtes rendus coupables en refusant, en 1791, le serment de fidélité à Louis XVI ; en 1800,

vous vous rendez coupables envers Louis XVIII, en prêtant le serment de fidélité à une puissance que vous traitez d'usurpatrice. Il faut l'avouer, vous êtes de singuliers, d'étranges royalistes. En 1791, vous avez refusé le serment de fidélité à une constitution qui maintenoit sur le trône votre souverain légitime : en 1800, vous prêtez le serment de fidélité à une constitution qui renverse le trône de celui que vous regardez comme votre légitime souverain. Nous n'invoquerons point sur vous les foudres du Vatican, nous en connoissons trop l'impuissance ; de pareils coups ne sauroient atteindre des Français : nous nous contenterons d'appeler sur vos procédés l'œil vigilant et sévère de la postérité : l'histoire tracera dans ses annales votre déloyauté, elle transmettra aux âges futurs le monument authentique de votre perfidie et de votre lâcheté. Pour nous, MM., qui nous faisons gloire de ne connoître que la franchise et la candeur, rassurés sur l'équité et la justice de nos descendans, nous nous contenterons d'en appeler, non pas seulement au pape mieux informé, mais au jugement de l'église notre mère ; nous avons trop de confiance en ses lumières et dans sa tendresse pour appréhender ses jugemens, lorsqu'elle prendra la peine de peser notre conduite au poids du sanctuaire.

Oh ! MM., écoutez, avec quelque docilité, les paroles pleines de charité et de douceur que saint Grégoire adressoit au peuple de Nazianze dans une conjoncture semblable à celle où nous nous trouvons. Nous vous les adressons avec autant de sincérité et de tendresse, que d'amour pour l'unité catholique,

et pour la parfaite paix de tous ceux qui ont le bonheur d'être enfans d'une même mère. « Etant touchés, dit-il, de ces vérités, em- » brassons-nous les uns les autres ; donnons- » nous le baiser de paix. Ne soyons véritable- » ment qu'un même cœur et un même esprit ; » imitons celui qui a rompu la muraille de » séparation qui divisoit les juifs d'avec les » gentils, et qui a rallié et pacifié toutes » choses par son sang. »

Que si la manière dont ces MM. nous ont traités jusqu'à présent ne nous permet pas d'espérer qu'ils entrent pour nous dans ces sentimens, nous les supplions de considérer, en la présence de Dieu, si, devant être jugés par ces règles, qui sont celles de l'église, ils ne doivent avoir aucun scrupule de conscience, lorsqu'ils examineront, aux yeux de la foi et de la raison, la conduite qu'ils tiennent à notre égard. Ils reconnoissent qu'ils nous regardent comme des schismatiques ; qu'ils nous jugent capables d'infecter du venin de l'hérésie ceux qui nous honorent de leur amitié ; ils reconnoissent qu'ils refusent les sacremens à ceux qui ne veulent pas souscrire au jugement injuste et outrageux qu'ils portent de nous ; enfin, ils déclarent hautement, et font publier en chaire, que notre ministère est frappé de stérilité ; ils réhabilitent les sacremens que nous avons conférés: ces jugemens ne sont fondés que sur des raisons frivoles, sur des mensonges ; disons mieux, sur l'ignorance des vrais principes, et plus encore sur la malveillance. Qu'ils prennent garde de n'être pas du nombre de ces chrétiens dont un ancien auteur ecclésiastique a dit autrefois : « Que n'étant appuyés

que sur des soupçons, ils haïssent et condamnent leur prochain ; et, sur des prétextes spécieux de dévotion et de zèle, exécutent leur mauvaise volonté : *odientes cæteros et condemnantes ; et sub specie pietatis proprium odium exequentes.* »

Fidèles, qui aimez l'église, qui prenez un sincère intérêt à sa gloire et au vrai bonheur de ses enfans, soyez de plus en plus sur vos gardes, et ne vous laissez pas séduire par de vains discours, ces discours pleins d'artifices qu'on s'acharne à répandre parmi vous ; ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres ; ayez soin de vous conduire avec une grande circonspection, comme des hommes sages ; cherchez la vérité avec la simplicité de la foi, avec la droiture d'un cœur sincère ; défiez-vous de tout langage contraire à celui des pères de l'église ; étouffez, autant qu'il sera en vous, les germes de la trop malheureuse division qui la déchire ; ne négligez aucun moyen d'accélérer le retour de la paix dans l'église et dans l'Etat ; ne soyez ni à Apollo ni à Céphas ; attachez-vous constamment à Jésus-Christ ; ne vous laissez pas ébranler par la multitude des déserteurs du camp d'Israël : l'armée de Gédéon ne fut victorieuse que quand les lâches et les foibles eurent pris le parti de la retraite. C'est la cause du Seigneur que nous défendons ; ce sont ses ennemis que nous combattons. Si nous sommes fidèles, la victoire nous est assurée. En vain quatre cents cinquante faux prophètes combattent le prophète Elie ; en vain le prophète Michée trouve la résistance la plus opiniâtre dans quatre cents prophètes ; en vain cinq cents évêques s'opposent aux efforts du grand

Athanase, la cause de Dieu triomphe, les faux prophètes sont confondus, et l'univers, honteux de se trouver arien, reconnoît hautement la divinité de Jésus-Christ. Quoique nous ne soyons ni des Elies, ni des Michées, ni des Athanases, quand il plaira à Dieu de sortir de son secret, il saura bien confondre ses ennemis, et venger sa gloire; et si, dans ses décrets éternels, il est arrêté que nous devions succomber sous les coups redoublés de nos ennemis, notre défaite n'en sera pas moins glorieuse pour nous; et nous avons l'assurance et la certitude que la cause que nous défendons n'en triomphera pas moins : *me deficiente et oppresso, victrix est causa cui servio :* Les principes, comme la lumière, ne varient point : il est sans doute des temps d'obscurcissement; mais, tôt ou tard, les nuages se dissipent, et la lumière reprend tout son éclat.

P. S. « Le gouvernement, en faisant rentrer les prêtres déportés, a voulu ramener parmi le peuple des précepteurs d'une morale antique et révérée, mais non des vengeurs superstitieux. En rendant à l'usage des cultes plusieurs édifices, il n'a pas r'ouvert des temples à l'intolérance turbulente, ni au fanatisme persécuteur. » *Lettre du ministre de la police générale, du 22 nivose an* 8.

Les vues bienfaisantes du gouvernement sont bien cruellement trompées : les agens, les émissaires de M. Juigné, les *Malaret*, les *Hure*, à peine rendus à la liberté, de concert avec les *Lespinasse* et consorts, agitateurs perpétuels, viennent de donner une nouvelle preuve de *l'intolérance turbulante et du fanatisme persécuteur* qui les anime. Le triomphe qu'ils ont remporté sur le clergé de Saint-Méry

n'étoit pas complet : deux prêtres avoient eu le courage de résister ; mais la crainte de manquer de pain leur a arraché une rétractation déshonorante d'un serment légitime, impérieusement commandé par la loi divine. Il est un prêtre dont la chûte les auroit infiniment plus flattés ; mais, inflexible autant que désintéressé, il a rendu nulles les suggestions de la perfidie : ce prêtre est le respectable M. Raullin. Sa résistance n'a fait qu'aigrir l'humeur persécutrice des agens de M. Juigné ; et enfin M. Raullin est la victime de leur rage. Des procédés les plus malhonnêtes l'ont forcé à se retirer, et à ne plus paroitre dans le chœur en habit ecclésiastique et en surplis. Sur les plaintes qu'il en a faites à M. le curé, il a reçu, pour toute réponse, que son exclusion du clergé de Saint-Méry étoit la suite d'ordres supérieurs : preuve certaine de l'affoiblissement continu des organes de M. Viennet. Etoit-ce là la récompense que méritoit M. Raullin pour quarante années de service dans la paroisse de S-Méry ? Cette exclusion l'honore infiniment : ses vertus lui suffisent ; sa retraite ne fera qu'augmenter les regrets l'estime, le respect, la reconnoissance et l'attachement des paroissiens. Puisse M. Viennet, dans les intervalles de ses absences, avoir assez de sentimens pour se reprocher, avec amertume, l'éloignement du plus édifiant, du plus vertueux, du plus infatigable de ses coopérateurs!

Ce trait de schisme et de violence n'est pas le seul que se soit permis l'agence *archiépiscopale* : entre plusieurs autres, j'en citerai un de cette espèce, arrivé à Saint-Gervais. Le citoyen Darnavon, connu par ses talens et ses lumières, sous le pastorat des deux précédens curés, avoit continué de rendre ser-

vice à la paroisse depuis que M. Chevalier en étoit devenu curé constitutionnel. Lassé de voir son église déserte, plus encore de la modicité du revenu, harcelé par les dissidens, M. Chevalier prit le parti d'aller trouver M. Malaret, l'agent général du pape pour rétablir les consciences sermentées : M. Chevalier rétracta le serment civique, reçut une ample absolution de ses méfaits. A peine le bruit de cette heureuse nouvelle fut répandu, que la multitude, qui affluoit aux Blancs-Manteaux, reflua à Saint-Gervais. Dès-lors les espérances de M. Chevalier furent remplies ; l'argent vint en abondance. M. Darnavon ne put se déterminer à se parjurer pour de l'argent. M. Chevalier, qui, par caractère, est tout ce qu'on veut, selon les circonstances, fâché de la résistance de M. Darnavon, qui lui étoit très-utile, lui signifia, sans doute par des ordres supérieurs, de ne plus se présenter à la sacristie pour y dire la messe; qu'on lui refuseroit des ornemens; et en effet, depuis ce moment, M. Darnavon a été exclu du clergé de Saint-Gervais.

Qu'on nous dise, après cela, que les dissidens sont animés de l'esprit de paix, de charité ! Je pourrois leur dire, avec le poëte : *Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévôts ?* mais j'aime mieux, avec l'apôtre, leur dire que ce sont des imposteurs, qui séduisent les simples, *errantes et in errorem mittentes :* mais le progrès qu'ils font aura ses bornes ; car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut celle des magiciens d'Egypte, Jannès et Mambrès. *II ép. Tim.* 3 : 9.

Nivose l'an 8.

De l'imprimerie de Guérin, rue des Boucheries-Honoré, N°. 537.